



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
25 avril 2018

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Directeur général par intérim ATTENDU QUE l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'une commission scolaire doit nommer un directeur général;

CC-180425-HR-0091 ATTENDU QUE le poste de directeur général est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire nomme **Frédéric Greschner** directeur général par intérim, en vigueur le 26 avril 2018.

Adopté à l'unanimité

Politique et procédures sur les sorties éducatives ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180124-ED-0074 autorisant la tenue d'une consultation sur les changements proposés à la politique n° 2006-ED-07 – Politique et procédures sur les sorties éducatives.

CC-180425-CA-0093

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, le Syndicat des enseignants et enseignantes Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés relativement à ladite politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-ED-07 – Politique et procédures sur les sorties éducatives.

Adopté à l'unanimité

Nomination – Direction adjointe des Services pédagogiques ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018 et a créé le poste de directeur adjoint ou directrice adjointe des Services pédagogiques;

CC-180425-HR-0094 ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a tenu des entrevues le 4 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires procède à la nomination de **Lynda da Silveira** au poste de directrice adjointe des Services pédagogiques conformément au Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires des commissions scolaires et des politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, à compter d'une date qui reste à déterminer.

Adopté à l'unanimité

Affectation et mutation des
administrateurs d'école
2018-2019

CC-180425-HR-0095

ATTENDU QU'il incombe au directeur général de recommander au conseil des commissaires un plan d'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre avant le 15 mai de chaque année, conformément à la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et à la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

ATTENDU QUE les directions d'école, les directions adjointes d'école et les directions de centre ont présenté au directeur général leur plan de carrière pour 2018-2019, comme demandé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a étudié les plans de carrière de l'ensemble des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les directions d'école, les directions adjointes d'école et les directions de centre;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) ont présenté leurs critères concernant l'affectation et la mutation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE la commission scolaire a consulté les conseils d'établissement concernant les critères de sélection du directeur ou de la directrice d'école, conformément à l'article 79 (2) de la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur général par intérim, le plan d'affectation suivant des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre, en vigueur le 1^{er} juillet 2018, soit approuvé par le conseil des commissaires :

ÉCOLE PRIMAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
Arundel (70-30)	VACANT	
Crestview	Aimee-Elizabeth Parsons	
Franklin Hill	André Gionet	
Genesis	Lynn Neveu	
Grenville (70-30)	Nancy Bennett	
Hillcrest	Mary Lazaris	VACANT
John-F.-Kennedy	Tania Marchitello	
École primaire Joliette	Dan Tremblay	
Jules Verne	Tina Miscio	
Laurentia	Karen Moore	
École primaire Laurentian	VACANT	
McCaig	Richard Mason	VACANT
Morin-Heights	Tammie Martin	
Mountainview	Irene Agosto	
Our Lady of Peace	Robertina Jancic	
Pierre-Elliott-Trudeau	Bessie Tsatoumas	
Pinewood	Christyne Legault	
Rawdon	Johanne Éthier	
Souvenir	Eric Ruggi	VACANT
Saint-Jude	Ian Cavanagh	
Saint-Paul	Lisa Verrall	
Saint-Vincent	Nadia Anwar	
Sainte-Adèle (70-30)	Carolynn Roberts Peter Clark (intérim)	
Sainte-Agathe	France Celestino	
Terry-Fox	Serge-Édouard Jeannoton	
Twin Oaks	Dena Chronopoulos	Charles Gagnon

ÉCOLE SECONDAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Joliette	Vicky Perreault	
École secondaire Lake of Two Mountains	Christina Shousha	
École secondaire régionale Laurentian	Christina Cichon	Peter Papadeas
École secondaire Laval Junior	Alan Simoneau	Helen Kalipolidis
		Irene Tsmiklis
École secondaire Laval Senior	Nathalie Rollin	Sonia Garofalo
		Mélissa Rioux
		Jennifer Vaughan
École alternative Phoenix	Darlene Miller	
École secondaire Rosemère	Karen Lorenz	Gail Latter-Spillane
		Emily Robinson
Académie Sainte-Agathe	France Celestino	
Mountainview Prévost, Cartier, Lac Echo	Gina Persechino	
CENTRE	DIRECTION DE CENTRE	
CDC Pont-Viau	Heather Halman	
CDC Vimont	Eileen Kelly	

Et qu'il soit confié au directeur général par intérim le mandat d'afficher les postes vacants.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
directions d'école

CC-180425-HR-0096

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-HR-0095 approuvant l'affectation et la mutation des administrateurs d'école pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE certains postes de direction d'école sont vacants et que le directeur général par intérim a reçu le mandat de les afficher;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon qu'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues pour ces postes de direction d'école :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Peter MacLaurin
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire-substitut :	Melissa Wall
Commissaire-parent substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Directeur des Services pédagogiques	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
directions adjointes
d'école

CC-180425-HR-0097

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-HR-0095 approuvant l'affectation et la mutation des administrateurs d'école pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE certains postes de direction adjointe d'école sont vacants et que le directeur général par intérim a reçu le mandat de les afficher;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon qu'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues pour ces postes de direction adjointe d'école :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Paolo Galati
Commissaire-parent :	Sergio Di Marco
Commissaire-substitut :	Anne McMullon
Commissaire-parent substitut :	Bob Pellerin
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Directeur des Services pédagogiques	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Lettre au MEES –
Écarts budgétaires
2016-2017

CC-180425-FR-0098

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171025-FR-0028 approuvant les états financiers 2016-2017 présentant un déficit annuel de 82 808 \$;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, dans une lettre datée du 15 février 2018, de lui fournir les raisons pour lesquelles elle a terminé l'année scolaire 2016-2017 avec un déficit de 82,808 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne pouvait pas bénéficier de la règle d'appropriation du surplus cumulé;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé une lettre adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans laquelle sont expliqués les motifs de cet excédent;

ATTENDU QUE les causes de cet excédent sont des éléments non récurrents qui ont été pris en compte dans l'élaboration du budget 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la réponse faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour expliquer les principaux écarts budgétaires à l'origine du déficit budgétaire 2016-2017, tel que contenu au document n° SWLSB-2018/04/25-FR-001.

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres – contrat de téléphonie cellulaire

CC-180425-IT-0099

ATTENDU QUE le contrat de téléphonie cellulaire que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a signé avec Telus est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est à la recherche d'un nouveau fournisseur par l'entremise d'un appel d'offres public qui sera publié sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre c-65.1, r. 5.1, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil des commissaires si la durée du contrat de services ne dépasse pas trois ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recherche la flexibilité et le prix avantageux d'un contrat à plus long terme, avec la possibilité de prolonger la durée à cinq ans, tout au plus;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la publication d'un appel d'offres pour un contrat de téléphonie cellulaire d'une durée de trois ans avec possibilité de prolongation pour un maximum de cinq ans;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

Politique sur l'approvisionnement en biens et en services

CC-180425-CA-0100

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier a adopté les résolutions n° 990217-MR-0205 et n° CC-090623-CA-0154, approuvant et révisant la politique n° 1999-MR-01 : Approvisionnement en biens et en services;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier la politique pour tenir compte des changements exigés par la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, les modifications à la politique n° 1999-MR-01 : Approvisionnement en biens et en services;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 26 avril 2018 et se terminant le 28 mai 2018 avec l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Politique sur le respect de la diversité et lignes directrices

CC-180425-CA-0101

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a élaboré la politique n° 2018-CA-24 : Politique sur le respect de la diversité et lignes directrices, en raison de son engagement ferme à protéger les droits de la personne en luttant contre les discriminations et en s'assurant d'un traitement juste et respectueux pour tous;

ATTENDU QUE la commission scolaire est d'avis que tous les intervenants ont la responsabilité de protéger les valeurs inhérentes de la Loi canadienne des droits de la personne et du Code civil du Québec, et d'aider les élèves et le personnel à aborder et à faire face à des défis particuliers;

ATTENDU QUE l'objectif de la politique est de favoriser un environnement éducatif sécuritaire, accueillant et libre de toute stigmatisation et de toute discrimination, et de permettre à tous de s'exprimer et de vivre de façon authentique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, la politique n° 2018-CA-24 : Politique sur le respect de la diversité et lignes directrices;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 40 jours commençant le 26 avril 2018 et se terminant le 6 juin 2018 avec les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).

Adopté à l'unanimité

Politique sur les services de garde en milieu scolaire

CC-180425-CA-0102

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s 990317-ED-0219 et 050622-ED-0195, approuvant et modifiant la politique n° 1999-ED-01 : Services de garde en milieu scolaire;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier la politique pour tenir compte de la réalité actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, la politique n° 1999-ED-01 : Politique sur les services de garde en milieu scolaire;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 40 jours commençant le 26 avril 2018 et se terminant le 6 juin 2018 avec les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents

CC-180425-CA-0103

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information viennent appuyer l'engagement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, une commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents (CSGI) pour la représenter lors de discussions avec le dirigeant du réseau de l'information du MEES sur des questions de gestion d'incidents;

ATTENDU QU'il est recommandé de confier cette responsabilité à la personne au sein de la commission scolaire qui occupe le poste de directeur du Service des technologies de l'information ou de coordonnateur du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le directeur du Service des technologies de l'information et le coordonnateur du Service des technologies de l'information pour exercer la fonction de coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents.

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information

CC-180425-CA-0104

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information viennent appuyer l'engagement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, une commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter lors de discussions avec le dirigeant du réseau de l'information du MEES sur des questions de sécurité de l'information;

ATTENDU QU'il est recommandé de confier cette responsabilité à la personne au sein de la commission scolaire qui occupe le poste de secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la secrétaire générale pour exercer la fonction de responsable de la sécurité de l'information.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – rénovations intérieures – conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice – École primaire Grenville

CC-180425-MR-0105

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire des travaux de rénovation intérieure, de convertir le système de chauffage et d'installer une nouvelle génératrice à l'école primaire Grenville;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs immeubles;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une nouvelle génératrice à l'école primaire Grenville a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 18 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une nouvelle génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise **Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.)**, au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – projet de rénovation – école primaire Pinewood – annexe B

CC-180425-MR-0106

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire des rénovations intérieures, et des rénovations aux toilettes, à la plomberie et aux systèmes mécaniques et électriques dans l'annexe B de l'école primaire Pinewood;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » et la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel », afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour les travaux de rénovations intérieures et de rénovation des toilettes, de la plomberie, et des systèmes mécaniques et électriques dans l'annexe B de l'école primaire Pinewood a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 16 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de rénovation intérieure, de rénovation des toilettes, de la plomberie et des systèmes mécaniques et électriques dans l'annexe B de l'école primaire Pinewood à l'entreprise **Banexco inc.**, au coût total de 590 500, 00 \$, avant les taxes (678 927,38 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – travaux de rénovation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes - école primaire Saint-Paul

CC-180425-MR-0107

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réparer la fondation, de mettre le vide sanitaire aux normes, de réparer la toiture, de moderniser le système de chauffage, de ventilation et de climatisation, et de rénover les toilettes à l'école primaire Saint-Paul;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » et la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel », afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour la réparation de la fondation, la mise aux normes du vide sanitaire, la réparation de la toiture, la modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et la rénovation des toilettes à l'école primaire Saint-Paul a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 12 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour la réparation de la fondation, la mise aux normes du vide sanitaire, la réparation de la toiture, la modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et la rénovation des toilettes à l'école primaire Saint-Paul à l'entreprise **Corporation de construction Germano**, au coût total de 1 522 460,00 \$, avant les taxes (1 750 448,39 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – projet de réparation des toilettes et de la maçonnerie – école primaire Genesis

CC-180425-MR-0108

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de rénover les toilettes et la maçonnerie à l'école primaire Genesis;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » et la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel », afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la réparation des toilettes et de la maçonnerie à l'école primaire Genesis a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 23 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour la rénovation des toilettes et de la maçonnerie à l'école primaire Genesis à l'entreprise **Les Expertises Argento inc.**, au coût total de 723 512,00 \$, avant les taxes (831 857,92 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – travaux d'éclairage – école primaire Terry Fox

CC-180425-MR-0109

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer le dispositif d'éclairage et de moderniser les commandes électroniques à l'école primaire Terry Fox;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour le remplacement du dispositif d'éclairage et la modernisation des commandes électroniques à l'école primaire Terry Fox a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 5 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour le remplacement du dispositif d'éclairage et la modernisation des commandes électroniques à l'école primaire Terry Fox à l'entreprise **C-Techno**, au coût total de 238 000, 00 \$, avant les taxes (273 640,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – projet de construction d'un stationnement – école secondaire Laval Junior

CC-180425-MR-0110

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'ajouter un autre stationnement à l'école secondaire Laval Junior;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et le budget RTB-MAO pour l'année scolaire 2018-2019 afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la construction d'un stationnement additionnel à l'école secondaire Laval Junior a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 20 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de construction d'un stationnement à l'école secondaire Laval Junior aux **Entreprises Can-Du ltée**, au coût total de 656 000, 00 \$, avant les taxes (754 236,00 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Bon de commande – casiers d'élèves

CC-180425-MR-0111

ATTENDUE QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution CC-131030-MR-0043 donnant au directeur du Service des ressources matérielles le mandat de représenter la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL);

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour l'achat de casiers d'élèves a été lancé par le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 21 novembre 2016 (n° de référence du SEAO : 1117072);

ATTENDU QUE la durée du contrat préparé par le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'achat de casiers est de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, qu'il comprenant une clause de renouvellement d'un an et qu'il a été octroyé à l'entreprise Perfix inc., qui était le soumissionnaire conforme le plus bas;

ATTENDU QU'un nouveau bon de commande doit être préparé afin de terminer les travaux prévus cet été et de faire l'achat des casiers requis;

ATTENDU QUE les coûts d'achat et d'installation des casiers à l'école secondaire Laval Junior, l'école secondaire Laval Senior et l'école secondaire régionale Laurentian représentent un montant total de 243 659,00 \$, avant les taxes (280 146,94 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE l'allocation pour cet achat provient du budget RTB-MAO pour l'année scolaire 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la préparation d'un nouveau bon de commande afin de faire l'achat du matériel nécessaire pour terminer les travaux de rénovation cet été au coût total de 243 659,00 \$, avant les taxes (280 146,94 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité